



Demander visa conjoint francais

Par **larochelle**, le **14/05/2008** à **17:46**

3 jours avant le mariage, j'ai reçu le courrier de la préfecture qui a refusé ma demande de renouvellement de carte séjour et qui m'a demandé de quitter la territoire française dans un délais d'un mois. Meme si je suis mariée avec un francais, et on a séjourné plus de 6 mois, la préfecture n'a refusé d'accepté ma demande d'un visa en tant que conjoint francais. Votre opinion????? SOS

Par **ismayass**, le **14/05/2008** à **22:53**

etes vous mariés maintenant?
avez vous des preuves de votre vie commune de plus de 6 mois? si c'est le cas la préfecture n'as pas le droit de vous expulser , contacter la LDH , la cimade et le mrap et toutes autres organismes qui peut vous aider.
je vous souhaite bonne chance

Par **larochelle**, le **14/05/2008** à **23:15**

D'abord, je te remercie bcp!
Deuxièmement, je t'explique mon cas.

Ces trois conditions sont remplies. 1)Je suis mariée en mars. 2)Je suis rentrée en France régulièrement depuis 2003. 3)J'ai séjourné plus de 6 mois avec mon conjoint avant notre

mariage.

Mais lors de mon mariage, j'avais un récépissé en attendant le renouvellement de ma carte séjour étudiant. Et 3 jours avant mon mariage, j'ai reçu le courrier de la préfecture qui a refusé ma demande de renouvellement de mon séjour étudiant et qui m'a demandé de quitter la territoire.

Conséquence: Je suis retournée à la préfecture pour changer mon statut grâce à mon mariage le 19 mars(1 jour après mon mariage) et aujourd'hui. On a fait un recours gracieux au préfet complété par un avocat(elle est nulle).

Mais le résultat, c'est que, il y a la loi, mais la préfecture n'accepte pas la loi. Elle sait très bien que nous pouvons rien faire contre eux, vu que notre situation devienne délicate et fragile.

J'ai essayé GISTI. Mais rien de plus. Je vais contacter les autres trois que tu m'a donné.
Merci encore!

Par ismayass, le 14/05/2008 à 23:25

de rien,
mais sache qu'il ya beaucoup de cas comme le tien.
mais ne t'inquiète pas, ils peuvent rien faire contre toi non plus car t'es conjoint de français. il faut que ton mari met la pression et c'est lui la clé à ton problème.
bien à vous

Par larochele, le 14/05/2008 à 23:40

merci bcp!
on est allé tous les deux à la préfecture.

J'attends encore deux mois. Mais après, selon toi, je dois repartir dans mon pays d'origine pour demander le visa conjoint, ou rester ici sans papier jusqu' au moment que ce courrier n'est plus valable?

Par ismayass, le 14/05/2008 à 23:44

ne retourne pas au maroc

Par larochele, le 14/05/2008 à 23:47

je peux pas imaginer la vie sans papiers ici. Ca va durer combien de temps avant d'être régularisée. Quel horreur!

Par **ismayass**, le **14/05/2008** à **23:48**

il ya deux choix.

1. soit tu retourne au pays et faire ce qu'il faut auprès du consulat. mais t'es pas obligé. je connais un ami qui s'est marié avec une française et tout c'est bien passé; il est revenu en moins de 20 jours.

2. tu continue a demander tes droits ici et c'est faisable mais ça peut durer longtemps selon les prefectures.

bien a toi.

si t'as msn moi c: yassili8@hotmail.com

Par **larochelle**, le **14/05/2008** à **23:54**

je t'ai ajouté dans mes contacts de MSN.

Le mien est wingsinfrance@hotmail.fr

Merci bcp!

Et oui, est ce que je vais faire un recours contentieux au bout de deux mois?

Par **audrey01**, le **26/05/2008** à **17:52**

salut la rochelle

j'ai vecue a peu la meme situation que toi voir pire,tu imagines des flics a ta portes ts les jours de la semaines et surveiller au cas ou tu dois sortir pour te prendre et mettre en centre de rention c'etait l'enfer mais aujourd'hui la ma donner raison et donne 1mois de delai au prefet pour me delivret un titre de sejour (vie privee et familiale)c'est pour te dire que tu es ds tes droits seulement qu'il te faut un avocat specialiser ds ce cas pareil, et tu as le droit d'avoir l'aide jurudictionnelle,moi j'en ais eu alors pq pas toi. bon bon courage.

Par **larochelle**, le **26/05/2008** à **23:08**

Merci. C'est très gentil.

J'ai pris un avocat, qui est très très mauvais, malheureusement. A cause d'elle, on a pas fait "recours contentieux" pour contester "OQTF". Pour rester ensemble, mon mari et moi, nous avons payé cette avocate 1200E et tous ce qu'elle a fait, c'est qu'elle a envoyé un courrier RL pour compléter le " recours gracieux" que nous avons fait nous-meme.

Le "OQTF" est signé le 5 mars. On est déjà 26 mai. Est-ce que je peux encore avoir l'aide juridique? Comme toi? Tu peux m'expliquer comment t'as réussi à surpasser des obstables? Tu es dans quel département?

Ca fait déjà deux mois et demi que l'on a envoyé "recours gracieux". Tjs pas de réponse. On est en train de se renseigner auprès des associations.

Merci encore une fois! Merci tous les amis qui m'ont aidée!